

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DE LA TRANSITION

PRIMATURE

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE  
DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GENERALE DU MINISTERE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**ARRETE N° 046 /CPRT/PMT/MSPI/DGM/2021**  
Portant Autorisation d'une Marche ou Manifestation Publique

**Le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Immigration**

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la politique de la main tendue du Président du Conseil Militaire de Transition ;

Vu le Décret N° 004/PCMT/2021, du 26 avril 2021, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret N° 006/PCMT/PMT/2021, du 02 mai 2021, portant nomination des Membres du Gouvernement de Transition ;

Vu la demande des intéressés enregistrée sous le N° 1810/MSPI/DGM/2021 ;

Vu les nécessités de service.

**ARRETE**

Article 1er : La marche dite pacifique de la Plateforme Vision Nouvelle, prévue le Mercredi 12 mai 2021, est autorisée.

Article 2 : L'itinéraire initialement demandé est modifié ainsi qu'il suit : Rond-point Hamama - Palais de 15 Janvier.

Cependant, en cas de casses, de vols, d'effractions, de toute autre infraction ou de débordements, l'Association organisatrice sera tenue pour responsable devant les Juridictions de la République.

Article 3 : Le Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale (DGGN), le Commandant la Garde Nationale et Nomade du Tchad (Com/GNNT) et le Délégué du Gouvernement auprès de la Commune de N'Djamena sont chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

N'Djamena, le 10 MAI 2021

Le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Immigration

Ampliations :

PCMT.....1 (Info)

PMT.....1

MATCA.....1

MSPI.....1

DGPN.....1

DGGN.....1

Com/GNNT...1

Gouv/N'Djem.1

Intéressés.....2

**SOULEYMAN ABAKAR ADAM**

